

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection Question écrite n° 87070

Texte de la question

La mission d'information sur la famille et les droits des enfants propose, dans le rapport qu'elle vient de rendre public, de donner aux conseils généraux une compétence générale pour l'enfance en danger et de réserver l'intervention du juge aux situations pour lesquelles il y a impossibilité d'évaluer la situation ou refus de la famille à coopérer. M. Luc Chatel demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition parlementaire.

Texte de la réponse

L'attention du ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille est appelée sur le rapport de la mission parlementaire d'information sur la famille et les droits de l'enfant, en particulier sur l'articulation des compétences relevant de services départementaux de la protection de l'enfance et celles de l'autorité judiciaire. Le Gouvernement a lancé, à l'automne 2005, une réforme profonde de la politique de protection de l'enfance. Ce projet de loi reprend les préconisations de la mission d'information sur la famille et les droits de l'enfant et affirme le rôle de chef de file des départements en matière de protection de l'enfance. Il réserve la saisine de l'autorité judiciaire aux situations de danger grave et manifeste, ainsi qu'à celles où la famille refuse de collaborer avec les services sociaux sur le plan de l'évaluation ou de l'accompagnement. Son adoption est prévue avant la fin de l'année 2006.

Données clés

Auteur: M. Luc Chatel

Circonscription: Haute-Marne (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 87070

Rubrique: Enfants

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille **Ministère attributaire :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2075 Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8674